



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18997
27 juillet 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 JUILLET 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le jeudi 23 juillet 1987 à 9 h 05 (heure locale), trois avions de combat Mirage iraqiens ont bombardé les environs de Marivan, causant la mort de trois agriculteurs et tuant du bétail. Le 25 juillet 1987, l'ennemi iraquien a violé l'espace aérien au-dessus de Bakhtaran et bombardé le village de Salehabad à Ilam, faisant trois morts et 12 blessés.

Ces récentes attaques commises par le régime criminel de l'Iraq contre la République islamique d'Iran prouvent simplement que l'Iraq tourne en dérision la résolution 598 qui a été adoptée à la suite des pressions exercées par ce pays et ses défenseurs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI
